

7 Jours Filpac Cgt

Directeur de publication : Marc Peyrade - Rédaction : Jean Gersin - n° 48

2 juin, vote final de la loi Rebsamen qui amoindrit la représentation syndicale et fait reculer l'égalité homme-femme.

16 juin, retour final de la loi Macron à l'Assemblée contre le Code du Travail et les Prud'hommes.

21 juin, négociation finale dans le bunker du Medef contre les caisses complémentaires Agirc Arrco pour amener la retraite à 67 ans.

Domage que le CCN n'envisage aucune suite au 9 avril, et appelle... au départ en vacances, d'autant le FN, lui, profite de la vacance du mouvement social.

Pourquoi la direction confédérale déclare forfait malgré les efforts intenses des militants CGT ? Tout le débat est là : « la CGT vieillit plus vite que moi ! »

Pourquoi la CGT vieillit plus vite que moi ?

Le comité confédéral national (FD, UD, commission exécutive nationale) vient de se réunir les 27 et 28 mai. Malgré une offensive libérale tout azimut, ne sort de cette instance suprême qu'un vœu de bonnes vacances adressé à celles et ceux qui l'écoutent encore. Une CGT banale, ravagée en son sommet par des luttes de pouvoir, telle est l'image qui en résulte.

L'heure est à analyser et comprendre ce qu'est devenue notre Confédération, car on ne la reconnaît plus, et l'inaction qui tient lieu d'orientation pèse lourd sur l'intervention au quotidien des délégués.

Une offensive libérale majeure contre le droit social

En effet, la loi Macron, adoptée à coups de 49/3 et qui reviendra le 16 juin à l'Assemblée, permet au patron de contourner le Code du Travail et de passer avec le salarié isolé un accord « de gré à gré » sur tous les sujets de l'exercice du contrat de travail. Elle étend à tous les objets de conflits ce qu'avait initié la loi de 2008 sur la rupture conventionnelle, qui enterrait le licenciement économique et collectif au profit de la convention à l'amiable, en l'occurrence le pouvoir du patron d'imposer la rupture du contrat de travail quand il le veut. On appelle ça plan de départ volontaire... Le syndicalisme au quotidien en souffre tous les jours.

Ce même 27 mai, l'Assemblée commençait l'examen de la loi Rebsamen, qui donne à

l'employeur la possibilité de rassembler DP, CE et CHSCT en une « *délégation unifiée du personnel* ». Dans la foulée le patronat obtient de Rebsamen l'interdiction d'accès des syndicats aux TPE (-11 salariés), la représentation syndicale étant remplacée par une « *commission régionale paritaire* », sur 13 régions, composée de patrons et de syndicats.

Un comble, cette loi Rebsamen ! La souffrance au travail se répand à mesure que montent le chômage et la précarité. C'est ce moment qui est choisi pour affaiblir le CHSCT, faute de le détruire en raison du refus global des syndicats. C'était moins une, et partie remise.

Dans la logique de contournement du Code du travail et de campagne contre le coût du Travail, le patronat a obtenu du gouvernement qu'il légifère par ordonnances pour mettre fin à cette institution dédiée au droit du Travail, les Prud'hommes. Est déjà actée la fin de l'élection des conseillers, la loi Macron prévoit leur professionnalisation et limite les indemnités de licenciement par un plafond très bas. Ces décrets et ordonnances vont être pris dès cet été.

Rien que cette description de l'entreprise libérale de destruction du droit social devrait faire hurler la Confédération. C'est un « concerto pour carpe » qui lui répond...

À l'ouest de la réalité sociale

La Confédération ne s'est pas sortie du piège monté par Sarkozy et Hollande, qui

est bien mal nommé « démocratie sociale ». De quoi s'agit-il ? L'Etat tire les ficelles, le Medef écrit tous les textes, s'appuie sur la CFDT. Et quand la pseudo négociation n'aboutit pas, l'ultimatum du gouvernement tombe et transforme l'accord Medef-ministère-CFDT en lois.

Cette méthode de la Conférence sociale, taillée aux mesures de cette manœuvre, fonctionna fort bien pour les ANI flexisécurité et formation professionnelle, qui ont amoindri les moyens des syndicats et des salariés. Il grippe en ce moment moins par l'agitation sociale qui le compromet que par le niveau de violentes exigences avancées par le Medef, qui met en porte à faux une CFDT pourtant servile. C'est ce qui vient d'arriver avec le « dialogue social », dont la loi Rebsamen prend le relai d'une négociation truquée dont Gattaz et Berger ont le secret mais qui a capoté du fait des appétits démesurés du patronat.

Pendant ce temps, la précarité s'étend à tout le pays, tous les secteurs, le chômage atteint des records sans qu'aucune mesure ne soit prise contre lui, la souffrance au travail traduit les dégâts et les méfaits du management libéral qui intensifie l'exploitation et dénie l'augmentation des rémunérations, tout en procédant en permanence à des restructurations et des licenciements.

Les collectifs de travail sont soumis à l'organisation de la compétition de tous contre tous, l'externalisation se pratique à outrance, la précarité des contrats fait triompher le CDD d'un mois et liquide le CDI. Un salariat éclaté, atomisé laisse des travailleurs isolés, contraints d'accepter des salaires qui n'en sont pas, quand ils ne sont pas tenus de travailler pour plusieurs employeurs pour y arriver.

C'est ce moment que la CGT à son sommet choisit sans le dire la voie de l'institutionnalisation.

Il n'y a pas place pour deux CFDT

Quand s'installe une situation qu'on appelle « crise », la CFDT prend l'option de répondre par l'entrée dans l'Union sacrée de la course à la compétitivité. Du recentrage de Nicole Notat à l'accord programmatique

de juin 2011 MEDEF CGPME UPA CFDT CFTC CGC, une seule logique : la CFDT veut ringardiser tous les autres syndicats en signifiant que ce qui est moderne, c'est la collaboration avec le capital national dans le concert de la concurrence internationale. Ce faisant, la CFDT rompt avec le syndicalisme de revendications et de mobilisation pour siéger sans interruption à toutes les tables, officielles ou non, de rencontres sur les bases du seul patronat.

Sa stratégie de signer tout tout de suite à n'importe quel prix, si elle n'empêche pas une syndicalisation au fort turn over, est en rupture avec le « réformisme » puisqu'elle ne porte nulle réforme mais simplement des petits pas vers la reddition permanente. Le pari est qu'un jour se constituera un espace social de négociations institutionnelles qui prendra la place du conflit social.

La CGT, il n'y a guère, oscillait entre luttes majeures et présence permanente à la table, au nom du fameux « on ne fait pas la politique de la chaise vide ». De 1995 à 2010, un long moment de conflits l'a portée, par 2003, 2006, 2009. La Cgt semblait avancer au rythme du mouvement social. Puis vint la rupture de 2010, par l'échec du mouvement contre la loi Fillon, qui se termina en queue de poisson.

Depuis, la Confédération retentit des bruits publics des luttes intestines, pendant que des groupes de négociateurs engagent son nom sur des compromis inouïs mais cachés aux adhérents. La surface de contact avec les ministères est bien supérieure à celle avec les adhérents. D'ailleurs, les outils de communication sont mis en coupe réglée et ramenés à des bulletins confédéraux au contenu autojustificatif.

La conservation de la bureaucratie, l'objet unique de la Confédération ?



Ce qui s'applique en guise d'orientation peut se résumer ainsi : le chaos libéral est tel qu'il n'y a pas d'alternative, la seule option consiste à mettre à l'abri de l'appareil d'Etat les forces de la structure centrale de la CGT.

Une transformation interne à la confédération est en voie d'achèvement. En lieu et place d'un cursus honorum qui conduisait le militant ayant pratiqué tous les mandats vers des responsabilités supérieures, a été recruté un personnel passé par des grandes écoles qui manage l'appareil en fonction de sa propre trajectoire, à savoir accumuler de l'expérience pour la faire valoir auprès des directions d'entreprises après un passage de quelques années à Montreuil.

Puisque la Confédération doit d'abord protéger l'existence de son appareil, et s'il y a lieu contre des mouvements sociaux qui mènent au conflit majeur. Il lui faut professionnaliser l'appareil et le tourner vers l'incrustation dans les ministères, pour collaborer.

Le risque immédiat est moins la disparition de la CGT, mais sa banalisation, sa marginalisation sur fond de délitement, d'effondrement du nombre de ses salariés, de destruction de sa réserve de militants bénévoles et dévoués.

Les jeunes en galère sur tous les sujets sociaux, les travailleurs tombés dans les

pièges à précarité, les sans-emploi condamnés au chômage à vie, deviennent des étrangers pour la Confédération. Ce danger est d'autant plus aigu que c'est le Front national qui propose aux laissés pour compte du libéralisme un lieu d'accueil sur la base duquel il manipule vers le racisme anti immigrés.



Ouvrons le débat, il est urgent, il se dirige vers la préparation du congrès confédéral de Marseille en avril 2016. Que les bouches s'ouvrent, que la parole circule, seul remède à la mélancolie.